

## R E P O N S E S

**Le chirurgien Badelard.** (I, XI, 117.)—Pendant la journée mémorable du 13 septembre 1759 qui vit tomber Québec au pouvoir des Anglais, le chirurgien Badelard était sur les Plaines d'Abraham prodiguant ses soins aux blessés. La retraite sonnée, un highlander géant du nom de Fraser vit le chirurgien fuir et résolut de le faire prisonnier. Voyant qu'il allait être pris, Badelard leva son pistolet et visa Fraser. Celui-ci aussi vif que fort le désarma et le chirurgien se trouva prisonnier.

Après la cession du pays, Badelard fut relâché mais acceptant le nouveau régime il résolut de continuer à pratiquer son art à Québec.

Fraser ayant obtenu, lui aussi, peu après, son congé, s'établit à Québec, où il ouvrit une école dans le voisinage de la résidence du docteur Badelard qui habitait, croyons-nous, la rue Des Jardins. Des relations d'amitié s'établirent entre les deux anciens ennemis et Fraser ne rencontrait jamais Badelard sans lui dire : "—Bonjour, mon prisonnier."

Cet incident de la bataille des Plaines d'Abraham serait aujourd'hui sans doute oublié si le 13 septembre 1859, un descendant de Fraser n'eut présenté à un descendant de Badelard, le coroner Panet (l'unique fille de Badelard, Louise-Philippe, née le 11 avril 1761 à l'Ancienne-Lorette, devint la femme du notaire J. A. Panet, premier orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada), le pistolet du 13 septembre 1759. Cette arme est aujourd'hui perdue.

On a prétendu que Badelard avait assisté Montcalm mourant. L'épisode que nous venons de raconter détruit cette hypothèse.

—Le manuscrit original des observations de Badelard sur la maladie de la Baie Saint-Paul est en la possession de l'université Laval de Québec.

P. G. R.

**Landrieffe.** (II, I, 129.)—Voici ce que je trouve dans mon MÉMORIAL DE FAMILLE au sujet de Landrieffe :

" Il était aussi appelé et connu sous le nom de Landriève—IDEM SONANS—ainsi que je le constate par un document émané de M. de Navarre, dont copie est par devers moi.

M. de Navarre était receveur du domaine du Roi au Détroit lors de la conquête. Il percevait les droits seigneuriaux de la Couronne sous le régime féodal. Chaque année il transmettait au commissaire de la marine, avec la recette, un rapport indiquant les mutations, les augmentations et les noms des nouveaux censitaires. Le dernier rapport fut remis par lui-même, au terme de son exercice en 1761, à M. LANDRIÈVE, COMMISSAIRE DE LA MARINE A MONTREAL.

Les Anglais, après la conquête, firent difficulté de reconnaître les titres des censitaires dont plusieurs n'avaient que leur possession